



# LE TRAIT D'UNION

N° 9 - Novembre 2003



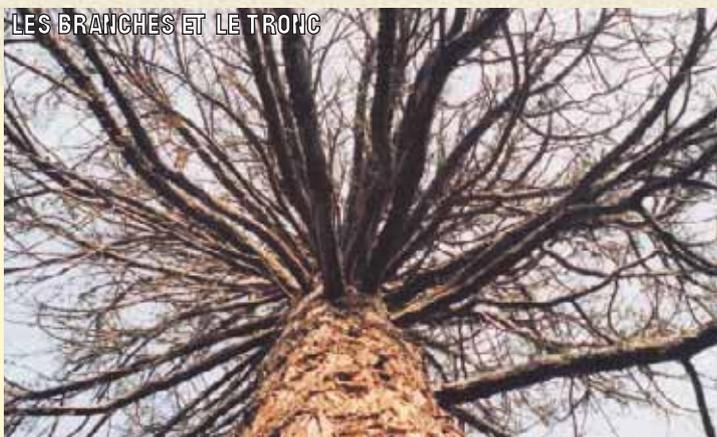
JOURNAL D'INFORMATION DE LA MAIRIE DE BRASSAC SUR AGOUT

## Editorial :

Sans leur tronc, les branches d'un arbre ne formeraient qu'un triste fagot... Mais, dépouillé de ses branches un tronc ne serait qu'un piquet inutile et disgracieux...

Comme un vieil arbre planté au milieu de Brassac, l'animation de notre village vit surtout par l'activité des associations mais aussi par l'action de la Mairie. Les premières, grâce à leur esprit imaginaire et leur potentiel humain, conçoivent et organisent diverses manifestations. La seconde, par l'aide financière que représentent les subventions mais également par le prêt et l'entretien des installations participe à la vitalité associative du village.

Les branches et le tronc sont donc indispensables à la bonne santé des animations qui à longueur d'années divertissent, réunissent et enrichissent les brassagaises et les brassagais.



### Imaginez Brassac sans ses associations !..... :

- Sans **Foot** et sans **Rugby** qui motivent joueurs et supporteurs neuf mois sur douze...!?
- Sans **Pétanqueurs** et **Boulistes** qui enflèvent les places estivales...!?
- Sans **MJC** qui occupent astucieusement les après-midi ou les soirées d'habitude happées par la télé...!?
- Sans **Souris Verte** et **Familles Rurales** pour les pitchouns...!?
- Sans **le Club des aînés**, **A cœur joie** ou **l'ADMR** pour les aînats...!?
- Sans **le Syndicat d'Initiative** qui bichonne les touristes et anime l'été brassagais...!?
- Sans les **Anciens Combattants** pour rafraîchir les mémoires à travers les générations...!?
- Sans **Ecurie Val d'Agoût** qui attire la foule au mois de mai...!?
- Sans **les Cadets de Brassac** qui cultivent le corps (gym, spéléo) et l'esprit (SHAPB)...!?
- Sans **l'Amicale Laïque**, **l'APEL**, **l'OGEC**, ou **l'Association du Collège** qui stimulent écoliers et élèves...!?
- Sans **les Tennismen**, **les Karatékas**, **les Cyclistes**, **les Volleyeurs** qui satisfont tous les goûts sportifs...!?
- Sans **les Shad'Oc**, banda tous publics : festaires de l'apéro, pensionnaires de la maison de retraite, carnaval des enfants...!?
- Sans **les Galopins** qui gambadent dans la forêt, lui découvrant des plaisirs autres que mycologiques...!?
- Sans **l'Amicale des Pompiers** qui procure, après beaucoup d'efforts, un peu de réconfort à ces courageux bénévoles...!?
- Sans **le Comité des Fêtes** qui, en l'espace de 6 jours, triple et embrase la population du village...!?
- Sans **les Pêcheurs** et **le GEP Agoût** qui maintiennent et entretiennent la faune aquatique de notre rivière...!?
- Sans **les Fondus de la Patate** qui rassemblent des milliers de personnes autour du féculent...!?
- Sans **le CLAP** qui propose le cinéma toute l'année et les rendez-vous de la marquise pendant l'été...!?
- Sans **le GVA** qui épaula et encourage les agriculteurs du canton...!?
- Sans **la Peña Amarilla** et **les Amis de Porky** sans qui les fêtes de Brassac ne seraient pas ce qu'elles sont...!?
- Sans **la Bibliothèque** qui offrent aux brassagais de la lecture pour tous les goûts et pour tous les âges...!?
- Sans **la Java** qui fait danser sur des airs de musique négligés par les discothèques...!?
- Sans **le VTT club** qui en quelques années est parvenu à organiser un événement régional et original...!?
- Sans **la Croix Rouge** qui nous rappelle qu'il n'est jamais inutile de regarder ailleurs...!?

L'arbre brassagais est donc très branchu et les feuilles qui garnissent ses rameaux sont régulièrement revigorées par les bourgeonnements. Mi-persistant, mi-caduc son feuillage associatif peut rester actif toute l'année ou marquer des pauses saisonnières, certaines feuilles comme un papillon végétal, se promènent de branches en branches en faisant partie de plusieurs associations. On voit même fréquemment, des feuilles pousser et prospérer directement sur son tronc communal.

Les racines de l'arbre brassagais sont profondes et, ni la sécheresse, ni la canicule ne parviennent à altérer sa vigueur. Qu'il soit idéologique, intolérant, sectaire, politique ou simplement bête et méchant, aucun champignon, pas même l'armillaria ostoyae,\* ne semble assez dévastateur pour en venir à bout. La sève qui coule dans les veines de cet arbre associatif s'appelle la communication et la proximité, quant à l'inaltérable écorce qui le protège c'est un mélange de ruralité et de convivialité...

Loin du fagot ou du piquet et grâce à tous les bénévoles le vieil arbre associatif brassagais survivra au séquoia du parc et au travers des saisons, les générations de feuilles seront toujours là pour faire crépiter notre village.

Marc Durand

\* Voir les mots du Maire à propos du Séquoia

# Conseils Municipaux

## CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2003

- Location appartement : Le Conseil Municipal décide de louer du 1er juillet au 31 août 2003, une maison d'habitation sise 35 rue de Lafusarié et appartenant à Monsieur Louis BRU, pour y loger le Maître Nageur Sauveteur par nécessité de service. Le montant mensuel de la location est fixé d'un commun accord à 360 euros (trois cent soixante euros) charges non comprises.

- Subvention exceptionnelle U.S. Brassac Sidobre XV - Championnat de France : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote une subvention exceptionnel à l'U.S. Brassac Sidobre XV égale à 50 % des frais d'hébergement relatifs aux rencontres du Championnat de France avec un montant des dépenses plafonné à 1.500 euros par match. Pour le versement de la subvention, le Club devra fournir les justificatifs des dépenses dûment acquittés.

- Fête du 14 juillet : Le Conseil Municipal, décide de prendre en charge financièrement l'organisation des fêtes du 14 juillet ; autorise Monsieur le Maire à mandater la somme de 2.500 euros au Comité des Fêtes, sur présentation du bilan financier et des justificatifs des dépenses.

- Subventions associations année 2003 : Le Conseil Municipal, comme proposé par la Commission « Animation, Culture, Communication, Tourisme », après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote les subventions pour l'année 2003.

- Mise en Valeur par la Lumière Château de « La Marquise » 3ème tranche : convention de mandat de Maîtrise d'Ouvrage. La participation demandée à la commune pour ces travaux sera diminuée de l'aide financière conjointe et à parts égales, du SDET et du Conseil Général du Tarn, (qui est de 60 % au total du montant H.T. des travaux jusqu'à concurrence de 30 000 euros H.T. de travaux). Monsieur le Maire indique que le montant de l'opération est estimé à 23 700,00 euros T.T.C., arrondie à un montant supérieur afin de pallier tout imprévu ; Il y aura remise d'ouvrage et intégration dans le patrimoine communal, donnant droit au FCTVA. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner au Syndicat Départemental un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'opération précitée. Le Conseil Municipal, accepte la proposition de Monsieur le Maire.

- Championnat de France course orientation et VTT : Subvention exceptionnelle après avoir pris connaissance de la correspondance de Monsieur le Président de l'Association Sportive du Collège « La Catalanié », le Conseil Municipal décide d'attribuer à ladite association une subvention exceptionnelle égale à 50 % de la dépense des élèves sélectionnés. Cette aide sera mandatée sur présentation d'un bilan financier.

- Entrée Château de « La Marquise » : Choix de l'entreprise fourniture et pose portail, portillon et grilles. Sont retenus « Les Etablissements Robert GLORIES » (meilleure offre de prix).

- Travaux de voirie Places du Barraq et du Petit Train : Choix de l'Entreprise « SARL T.P.P. » (meilleure offre de prix) pour la réalisation des travaux précités.

- Travaux de voie communale n° 2 du Verdier : Décision de retenir la « SARL T.P.P. » (meilleure offre de prix) pour la réalisation des travaux précités.

- Décisions modificatives budgétaires : Suite aux cessions immobilières réalisées par la commune, le Conseil Municipal vote les décisions modificatives budgétaires (montant de 145.386 euros).

- Aménagement entrée Parc de « La Marquise » : Travaux de peinture sur le portail, le portillon et les grilles : Choix de l'entreprise « SARL CAVAILLES et Fils » (meilleure offre de prix) pour la réalisation des travaux précités.

- Bâtiment Centre de Secours : Transfert en pleine propriété, convention avec le Centre Départemental Incendie et Secours.

- Contrat d'Association Ecole Privée Présentation Notre-Dame : Suite à la correspondance de Monsieur l'Inspecteur d'Académie du Tarn en date du 06 mars dernier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des membres (12 voix pour et 2 contre) émet un avis favorable à la demande de contrat d'association déposée par l'école privée de la Présentation Notre-Dame.

- Association défense et aménagement axe « Castres-St Sulpice ». Le Conseil décide de ne pas signer la motion de soutien à l'association de défense et d'aménagement de l'axe routier « Castres-St Sulpice »

- Ecole privée Présentation Notre Dame : Suite à l'avis favorable relatif à la signature du contrat d'association, une convention sera mise en place avec l'école privée de la Présentation Notre Dame comme proposée par la commission des affaires scolaires.

- Acquisition appareil photo numérique : Décision d'acquérir un appareil photo numérique pour remplacer l'ancien appareil défectueux.



# Conseils Municipaux

---

## CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2003 :

- Création emploi permanent T.N.C. Agent d'entretien : Sur proposition de Monsieur le Maire et de la Commission du Personnel, le Conseil Municipal, décide la création d'un emploi d'agent d'entretien à temps non complet (22 heures 30 hebdomadaire) à compter du 1er octobre 2003.

- Modification tableau des effectifs : Suite à la publication de la liste d'aptitude du grade d'Attaché établie au titre de la promotion interne à la suite de la réunion de la Commission Administrative Paritaire du 17 juin 2003, le Conseil Municipal, décide la modification du tableau des effectifs.

- Participation SEM recyclage déchets granit : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les communes du Sidobre ont décidé de créer une Société d'Economie Mixte qui aura pour objet l'élimination et le recyclage de tous les déchets (boues et solide) produits par l'industrie du granit. Les fondateurs souhaitent que la commune participe au capital de la SEM, du fait que nous possédons des ateliers de granit sur notre territoire. La Participation au capital a été fixée pour la commune à 772€.

Le Conseil Municipal, décide de participer au capital de ladite SEM pour la somme de sept cent soixante douze euros.

- OPAH Actions d'accompagnement : Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 07 octobre 2002, il avait été décidé, pour les logements conventionnés, de rembourser au SIVOM d'Anglès – Brassac – Le Sidobre les 5 % d'aide complémentaire apporté par ledit SIVOM pour un maximum de 6 logements sur la durée de l'OPAH (soit 2 par an). Vu les dossiers présentés, le Conseil Municipal, décide de participer sur la base des 5 % au financement de tous les logements conventionnés dans le cadre de l'OPAH.

- Aide financière Ecole Louis Cavallès : Le Conseil Municipal décide, à titre exceptionnel pour l'année scolaire 2002 – 2003, de transférer une partie non utilisée de l'aide financière de la classe de découverte sur l'activité piscine – patinoire dont le coût est plus élevé que prévu du fait des frais de déplacement (2 bus).

- Travaux voirie intérêt local programme 2003, Demande de subvention départementale : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de modernisation de la voie communale n° 9 et du chemin de Veyrié établi par les services de la D.D.E., dans le cadre du Fonds d'Aide à la Voirie d'Intérêt Local Programme 2003. Le Conseil Municipal, après avoir examiné le dossier : adopte le projet présenté ; sollicite l'aide du Conseil Général du Tarn ; arrête le Plan de financement ci-dessous : Dépense T.T.C. : 29.825,25 euros ; Subvention départementale 40% : 7.624,00 euros ; Autofinancement : 22.201,25 euros.

- Attribution de la Prime de Missions des Préfectures au grade d'attaché Le décret n° 97-1223 du 26 décembre 1997 et l'arrêté du même jour portent création d'une prime d'attribution générale : l'indemnité d'exercice de missions des préfectures, applicable aux agents territoriaux sur la base de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 complété par le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991. Suite à la délibération modifiant le tableau des effectifs, le Conseil Municipal, décide d'attribuer la prime d'exercice de missions des Préfectures au grade d'attaché.

- Centrale hydroélectrique Le Moulin Paradou, Avis sur renouvellement autorisation exploitation. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique relative à la demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter la centrale hydroélectrique du Moulin Paradou, implantée sur l'Agoût, présentée par Madame Marie-Claude BELLUTEAU, propriétaire, a été ouverte le 23 juin dernier. Conformément à la circulaire préfectorale, l'Assemblée Municipale se doit de donner son avis sur cette demande d'autorisation. Le Conseil Municipal, ne s'oppose pas au principe du renouvellement de l'autorisation d'exploiter la centrale hydroélectrique du Moulin Paradou. Toutefois, il tient à préciser que, contrairement à ce qui est mentionné dans le dossier (pièce 3, chapitre 2, alinéa 2 – 4), la Commune de Brassac n'est pas propriétaire du canal de fuite sous le moulin.

- Subvention exceptionnelle M.J.C. et Comité des Fêtes : remboursements avances pour le Concert inauguration Parc Château de « La Marquise » : 2.744 euros ; pour le Concert Fête de la Musique : 1.200 euros.

- Location appartement camping : Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1er janvier le logement du Camping est inoccupé et que plusieurs personnes ont déposé une demande pour le louer. Décision est prise de louer à compter du 1<sup>er</sup> août le logement du bâtiment d'accueil du Camping de La Lande ; le montant du loyer mensuel est fixé à 220 euros. Monsieur le Maire est autorisé à signer un bail de location avec Madame Pascale DELGADO.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2003 :

- Modification de la durée hebdomadaire d'un agent d'entretien à temps non complet : Le nombre d'heures par semaine de l'emploi créé par délibération du 7 juillet 2003 est fixée à 20 heures 30 minutes à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2003.

- Modification statuts SIVOM : Acceptée par l'assemblée municipale.

- Transfert Centre de Secours : Décisions modificatives budgétaires suite au transfert de l'ensemble immobilier au Service Départemental d'Incendie et de Secours.

- Extension réseau d'eau potable : Six nouveaux terrains seront désormais desservis par le réseau d'eau potable de Belfort. Il est désormais nécessaire de définir le montant de la taxe de branchement. Le montant de la taxe de branchement dû par les particuliers sollicitant l'accès au réseau est fixé 1/6<sup>ème</sup> de 50 % des travaux soit 1335 euros.

- Subvention exceptionnelle « Les Shad'Oc » : remboursement concert inauguration exposition de Gerry Joe Weise le samedi 2 août : 300€.

- Poste de moniteur d'enseignement artistique : La titulaire du poste quittant la région, le poste est laissé vacant pour l'année scolaire 2003 - 2004.

- Instauration du principe de la P.V.R. (Participation Voie et Réseaux) sur le territoire de la Commune.

- Mise à disposition à la Communauté de Communes Sidobre Val d'Agoût du Château de la Marquise suite au transfert de la compétence « développement économique » pour la création de locaux d'accueil destinés aux entreprises du secteur tertiaire.

- Suite à des requêtes d'utilisateurs du camping : décision est prise de ne pas en modifier le règlement intérieur.

# Brassac bibliothèque

DEUX SALLES DEPUIS LE 4 OCTOBRE

Ça y est ! La bibliothèque de Brassac nouvelle formule ouvre ses portes. Le fond déjà très riche s'est encore étoffé grâce à l'apport de la bibliothèque départementale. Ce sont en effet 3000 ouvrages supplémentaires qui sont venus s'installer sur les rayonnages tout neufs. Deux salles sont désormais à la disposition du public : une nouvelle salle destinée au secteur jeunesse et l'ancienne salle réservée aux adultes. Dans le cadre de la convention signée entre l'association paroissiale et la municipalité, chacun a mis la main à la pâte. La Mairie a financé le mobilier de la salle enfants tandis que le conseil paroissial a rénové le système de chauffage. Les bénévoles ont effectué un travail considérable, tant au niveau du tri et de la classification des livres qu'à celui de l'aménagement et du nettoyage des locaux. Bravo à cette équipe de passionnées qui œuvre à l'animation culturelle de notre village et au plaisir des lecteurs de tous âges.

Des permanences pour les écoles seront mises en place en concertation avec les enseignants.

Horaires d'ouvertures : Mercredi et Samedi de 16 h à 18 h.



SALLE ADULTES



SALLE ENFANTS

## Travaux :

- La place St Blaise a été goudronnée, les fortes chaleurs de l'été avaient provoqué le report de cette ultime étape des travaux mais les riverains et usagers de cette place profitent désormais d'un espace entièrement mis à neuf et dont l'aménagement en harmonie avec le pont vieux et le parc attenants est resté sobre et fonctionnel. Dans la foulée, la rue du comte Roland ainsi que les deux placettes de la route d'Anglès ont été rénovées.

- La crèche et le centre aéré, vont investir les anciennes écuries du château de la marquise. Les travaux ont débuté et leur achèvement est programmé pour fin 2004. Le SIVOM de Brassac est maître d'ouvrage de cette réalisation.

- Le pigeonnier de la piscine va être réhabilité. Grâce aux aides de la Région et de l'Etat (DRAC), ces travaux seront subventionnés à hauteur de 43 % et ce bâtiment authentique et unique dans notre commune se verra préservé.

## Noël :

### NOEL DANS LE VILLAGE :

La municipalité organise un concours de décoration à l'occasion des fêtes de fin d'année. Les trois plus belles maisons seront récompensées. La remise des prix aura lieu le samedi 20 décembre à l'occasion de la fête « Noël pour tous ». Les commerçants pourront également participer, les plus belles vitrines seront mises à l'honneur.

### NOEL POUR TOUS : NOUVELLE FORMULE

Samedi 20 décembre, comme c'est désormais la tradition, la municipalité vous invite à fêter Noël, salle de la Marquise. Cette année une nouvelle formule vous sera proposée. Grâce au concours de plusieurs associations qui s'associent à la municipalité (MJC, Familles Rurales, La Souris Verte) un clown magicien fera étape à Brassac. À partir de 15 h, les enfants pourront donc s'amuser grâce au « Facteur Bidule », un goûter leur sera ensuite offert. Aux alentours de 17 h, la chorale « Arc en ciel » de St Paul Cap de Joux vous proposera un florilège de son répertoire éclectique, puis l'apéritif sucré sera offert à tous par la Municipalité. En soirée, le Comité de Fêtes donnera une soirée dansante.

## Personnel : nouvelle recrue :

---

Comme prévu lors du passage du personnel aux 35 heures, un poste d'agent technique à mi-temps vient d'être créé afin d'étoffer l'équipe municipale. Déjà membre du groupe et donnant entière satisfaction, c'est Stanislas Krzézinski qui a naturellement intégré cette fonction. Pour terminer son contrat laissé vacant, un «jeune» vient d'être recruté par la municipalité. Affecté plus spécifiquement aux travaux électriques, ce jeune brassagais va permettre à la commune de réaliser d'importantes économies sur des travaux relativement simples ne nécessitant pas l'intervention de professionnels. Après l'appel à candidatures et l'audition de candidats c'est Yoann Zacarias, titulaire d'un bac professionnel électrotechnique qui a été retenu pour assumer cette charge.

## Mise en place de la collecte sélective :

---

**A BRASSAC, DEPUIS LE 15 OCTOBRE :**

**LE MERCREDI MATIN :**

COLLECTE UNIQUEMENT DES DECHETS RECYCLABLES, (voir document distribué)  
EXCLUSIVEMENT DANS LES SACS JAUNES .

**LE LUNDI ET LE VENDREDI :** (aux heures habituelles)

COLLECTE DES AUTRES DECHETS MENAGERS DANS LES SACS NOIRS.

## Associations des subventions ajustées :

---

Lettre adressée aux associations : Depuis toujours, les municipalités participent à la vitalité des associations en leur attribuant des subventions proportionnelles à des critères variés que l'on peut appeler «potentiel associatif». Ce dernier est fonction du nombre de ses membres, de la quantité ou de la qualité de ses animations, bref, de son impact sur la population. Ces aides financières sont habituellement reconduites annuellement et automatiquement. Seules exception à ce principe: la disparition ou la mise en sommeil d'une association qui entraîne alors l'annulation ou la suspension de la subvention.

Or, comme un individu, la vie d'une association connaît parfois des hauts et des bas. Des périodes fastes pendant lesquelles elle multiplie les animations et les activités ou des mauvaises passes au cours desquelles l'enthousiasme diminue et le bénévolat s'essouffle, provoquant une forte baisse de son «potentiel associatif». C'est pourquoi dans un souci d'efficacité et de justice, la municipalité a souhaité procéder à des ajustements. La majorité des associations, qui ont une stabilité relative dans leur fréquentation par ses membres, une régularité dans leurs animations proposées au public, ne verront pas de différence. Seules les associations ayant connu un essor important durant ces dernières années ou celles qui, pour des raisons diverses, ont subi depuis quelques saisons, une baisse de régime spectaculaire vont s'apercevoir d'une modification positive ou négative dans leur subvention. Les ajustements seront donc le résultat de changements significatifs dans la vie de l'association et non pas le fruit de «pinailages municipaux» sur son rendement ou sa productivité.

Les aides financières attribuées sont de l'argent public, elles constituent une portion bien précise du budget. Les subventions ne sont donc pas inépuisables, il faut donc, pour augmenter la contribution de la collectivité à une association, pouvoir équilibrer le budget et puiser ailleurs la part à peu près équivalente.

Certains dirigeants d'association vont donc avoir cette année une bonne surprise, d'autres verront leur budget légèrement amoindri. Loin de vouloir démoraliser les troupes, cette mesure vise à encourager les plus dynamiques et à remotiver les autres. Chaque décision peut se discuter et des arguments avancés, qui auraient échappés à la municipalité, peuvent très bien changer la donne.



## TÉLÉTHON :

---

L'Association Française contre les Myopathies nous sollicite pour participer au téléthon. Afin de ne pas concurrencer la Virade de l'espoir, manifestation se déroulant seulement sur deux sites dans le département, ni démobiliser les bénévoles qui sont souvent les mêmes à donner de leur temps, la municipalité en accord avec la MJC ne souhaite pas organiser un téléthon d'envergure sur la commune. Par contre, si une ou plusieurs associations désirent s'investir dans cette grande cause, la documentation et les conditions d'organisation sont à leur disposition. Une participation sous forme d'un petit chèque peut également prouver que les brassagais n'oublient pas le téléthon... Les associations qui veulent donner quelque chose peuvent le faire passer à la Mairie qui centralisera et enverra le tout à l'AFM.

# Les mots du maire

---

## L'été

D'un point de vue municipal l'été c'est bien passé, la fête qui est toujours pour moi un sujet de stress a battu les records d'affluence et n'a généré aucun incidents dignes d'être commentés, mais nous restons très attentifs, avec la très bonne collaboration de la gendarmerie, pour parer à une possible "rançon du succès". Nous avons positionné des vigiles dans le parc, et renouvelé le nettoyage tous les matins avec les jeunes vacataires et les employés communaux que je félicite. Le feu d'artifice (tiré en partie de chez Monsieur Mialhe, que je remercie) et l'embrasement du pont vieux m'ont valu quelques félicitations contrairement à l'an dernier. Je les transmets à mon tour à tous les membres du comité qui travaille toute l'année pour réussir cette première semaine d'Août... et à leur président.

Je remercie également les élus et les bénévoles (souvent les mêmes!) qui ont initié avec une grande réussite : les "Mercredi de la Marquise" sur le parvis du parc, la fête de la piscine en nocturne, le concert Mozart au temple, la deuxième journée du patrimoine et dernièrement la fête de la patate.

## L'eau

Même si l'inquiétude n'est pas levée quant au débit de nos sources, nous n'avons pas eu de problèmes à Brassac, hors mis les captages du Verdier et du Viala que nous alimentons encore par citerne régulièrement. La source de la Lande constante, nous a permis d'aider nos voisins d'Anglès et de Ferrières et d'arroser nos terrains de sports ... légalement.

## Le Séquoia

Le séquoia du parc est mort! D'après un expert mandaté par nos soins, l'arbre a entamé un processus irréversible de dépérissement qui condamne à court terme son maintien. Il a perdu les 3/4 de sa ramure vivante et ne peut en aucun cas restaurer ce traumatisme majeur. Sa mort complète nous semble inéducable au cours des prochains mois". Triste nouvelle ! Avec ses 48 mètres de haut, sa circonférence de 8mètres 30 à 1mètre30 de hauteur du tronc, et ses 130 ans environ, il faisait partie de notre patrimoine. Il est attaqué depuis de nombreuses années (depuis qu'il est vieux) par deux champignons, l'un à l'extrémité de ses branches ; le "bothrytis cinerea", l'autre plus définitif : "l'armillaire des résineux" sur ses racines. Comme celles-ci s'étendent à plus d'une fois et demi sa hauteur, gageons que l'aménagement du parc et la sécheresse n'ont pas amélioré sa santé! Mais c'est ainsi, rien n'est éternel, nous devons tristement l'abattre par sécurité.

## Urbanisme

La carte communale est bientôt finalisée. Elle délimitera pour un temps l'extension du village, avec moins de contraintes qu'un "PLU" (Plan Local d'Urbanisme). Dans la proposition que nous en faisons, qui sera soumise à enquête publique (votre avis), notre souci est d'une part d'éviter un mitage excessif (les mites font des trous trop dispersés) qui contraint à terme la collectivité à beaucoup de frais de réseaux (voirie, eau, assainissement, électricité...) pour très peu d'habitants, mais d'autre part de rendre en même temps constructibles des terrains attractifs pour l'espace... Dilemme ! D'ailleurs en accord avec la nouvelle loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) nous mettons à l'étude une PVR (Participation pour Voie et Réseaux) sur la zone de Veyrié, puisque au vu du PPR (Plan de Prévention des Risques ; inondations) plus rien n'est possible en bas, au bord de la rivière. En clair ; la mairie projette de créer à ses frais une voie nouvelle avec tous les réseaux (chemin communal). Les propriétaires des nouvelles parcelles constructibles devront, au moment du dépôt du permis de construire, participer obligatoirement au coût des travaux. Complicés les sigles administratif, les nouvelles lois, ce qui reste clair c'est notre volonté de favoriser l'implantation de familles et le maintien de la population.

## Centre du village

Nous avons sélectionné le cabinet d'architecte albigeois Labarthe et Théron pour "relooker" le centre de Brassac, le rendre plus attractif, plus fonctionnel. Mais comme il est déjà très agréable, nous avons demandé aux techniciens d'utiliser les matériaux locaux, de les mettre en oeuvre dans le style du pays, en clair d'intervenir "sans avoir l'air d'y toucher"... Bien sûr nous présenterons le projet à la population.

## Château

Nous avons inscrit la réhabilitation du château de la Marquise dans un programme de la communauté de communes. Nous avons retardé d'un an sa réalisation mais devons maintenant commencer pour conserver les subventions (70% environ). Ainsi, avec les travaux de la crèche et du centre de loisirs qui débutent dans les écuries, nous finaliserons au cours de l'année 2005 tout ce site de la "Marquise" qui deviendra un atout remarquable pour notre village.



### **Tri sélectif**

Comme plus de 37 millions de français nous trions maintenant nos déchets, que nous collectons à Brassac le mercredi matin. Cet effort civique est nécessaire. Avec 400 kilos par an et par habitant en moyenne, nous allons laisser à nos enfants des tas d'ordures partout et polluer de façon irréversible la plupart de nos rivières. On peut, avec l'effort de tous, récupérer près de 50% de détritiques qui sont recyclables. A cet effet, avec la communauté de communes, nous avons fait l'effort d'ajouter les containers au couvercle jaune et de distribuer des sacs gratuits, avec un guide précis. Pour ce tri, nous devons rester vigilants et responsables; un seul sac non conforme (plein d'un liquide huileux, par exemple) peut polluer tout un container, le container tout un camion, le camion tout une chaîne de tri... Nos déchets recyclables, propres et secs vont désormais dans le container ou le sac jaune. Dans le doute, utilisons le sac noir traditionnel (ou bleu ou gris si nous en avons encore en stock). Si nous n'avons pas beaucoup de volume, (ce qui est bien) nous pouvons utiliser le sac plastique incontournable du supermarché et de l'épicier qui n'est pas récupérable, et qui reste un des objets le plus polluant de notre époque moderne (il vole partout, bouche tout ...). Ne laissons pas traîner des sacs dans la rue les jours sans ramassage, portons les au container, qui n'est sûrement pas très loin...

### **Pays**

Avec les lois successives de décentralisation, l'Etat abandonne de plus en plus de compétences (missions) aux Régions, aux Départements, il incite également (il obligera bientôt) les regroupements en Communautés d'Agglomération ou Communautés de Communes, pour une gestion concernant des franges significatives de population. Il faut, en effet, bien admettre qu'à l'échelle européenne, nos 36 000 communes pouvaient générer une cacophonie inaudible pour Paris ou Bruxelles, à l'heure de tant de mondialisation !

Le Pays est une nouvelle structure bien différente de toutes les autres, elle ne va pas lever d'impôt ni rien administrer. C'est la démarche volontariste des habitants d'un territoire pour leur développement. Elle s'appuie sur une charte démocratiquement énoncée. Cette charte débouche sur un contrat de pays avec la Région, l'Etat, l'Europe pour l'aide au financement des projets privés ou public sélectionnés par un conseil représentatif du pays et utiles à celui-ci. L'ADES des Monts de Lacaune, son président (Jean Claude Guiraud), et son conseil d'administration (les maires des communes adhérentes), est la structure de préfiguration du Pays, et son futur conseil de développement. Depuis de nombreux mois, au sein de quatre grandes commissions; économie, agriculture bois, vie sociale, et tourisme, animées par Marie Françoise Landes, nous avons réfléchi à notre identité, à notre environnement et à notre avenir. Pour développer notre économie, préserver notre nature, notre qualité de vie, faire aimer notre authenticité aux autres, nous avons défini des enjeux, et ciblé des objectifs... J'ai personnellement beaucoup aimé l'implication (hors politique) des différents élus pour ce territoire, j'ai constaté notre ressemblance et notre attachement atavique à cette montagne, j'ai été impressionné par la motivation des participants non élus qui viennent nombreux travailler aux commissions. Si pour d'autres regroupements nous avons dû contracter un mariage de raison, pour le "Pays", on voit bien qu'il s'agit aussi pour nous tous, d'un mariage de coeur... Puisse, Monsieur le Préfet de Région qui doit le valider, en accepter l'évidence.

### **Assainissement**

Depuis de nombreuses années la commune est dotée d'un schéma d'assainissement collectif, ce document programme les travaux pour mettre en conformité tout notre système d'égout et d'épuration dans le village. Nous nous dotons cette année d'un schéma d'assainissement non collectif (les maisons qui ne sont pas raccordées au réseau) qui est, par la loi, obligatoire. Chaque particulier non connecté doit être équipé, à ses frais! d'une installation individuelle conforme, adaptée au terrain, qui sera régulièrement contrôlée (police du maire!). Une carte d'aptitude au sol a dû être consignée, c'est pour cette raison, qu'on a vu ça et là dans la campagne quelques pelles et quelques tarières creuser des trous.

### **Pluies cévenoles**

Monsieur le Préfet nous demande de diffuser un message de prévention concernant les risques d'inondations provoquées par les « pluies cévenoles » (quand il pleut fort du vent d'autan). Nous joignons le document à ce bulletin. Je profite de l'occasion pour souligner la très bonne relation que nous avons avec EDF, qui dans ces circonstances nous communique en temps réel les volumes d'entrants dans les barrages, et les débits relâchés dans la rivière.

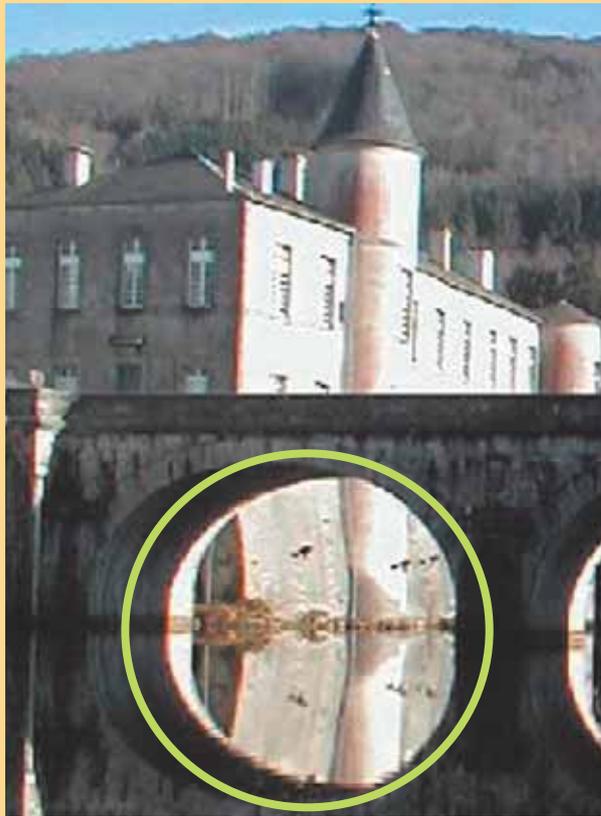
### **ADSL**

Internet est un moyen rapide et efficace de communication. Pour des documents lourds (professionnels, ou fichiers importants avec images), la connexion DSL (haut débit) est indispensable. Si nous étions assez nombreux à solliciter un abonnement, un des opérateurs pourrait desservir le village. Si vous êtes intéressés veuillez vous faire connaître à l'accueil de la mairie.

### **Mi-temps**

Nous sommes à mi mandat, je n'ai qu'à me féliciter de l'investissement constant de tous mes collègues élus et notamment de l'équipe rapprochée des adjoints. Avec le secrétariat général, au cours des commissions ou du conseil, je dénote toujours beaucoup de passion dans le débat, mais aussi beaucoup de plaisir. Je souhaite que ça transparaisse dans nos actions. Mais, empreint d'humilité devant le chemin qu'il nous reste à parcourir, je vous souhaite, avec tout mon conseil, de joyeuses fêtes de fin d'année.

La réponse à l'énigme photographique n'était pas évidente... Rares sont les brassagais à l'avoir découverte !



## EXPOSITION DECEMBRE 2003 QUAND LE "18" N'EXISTAIT PAS... EN L'HONNEUR DES SAPEURS POMPIERS

### EX-PRESSE

Il y a 50 ans

#### Prévention routière

Devant le nombre toujours croissant des accidents de la circulation, qui font d'année en année de plus en plus de victimes, dont les causes sont toujours les mêmes : excès de vitesse, inobservation des règlements, organes du véhicule en mauvais état de fonctionnement, il vient d'être créé dans le département un Comité de la prévention routière.

Cet organisme n'a absolument aucun pouvoir répressif en effet, sa mission consiste essentiellement à mettre en œuvre tous les moyens techniques permettant de réduire les causes d'accidents et non à les sanctionner.

L'une des premières manifestations de ce nouvel organisme, à laquelle l'administration apporte son appui total, consiste dans la possibilité offerte aux usagers de la route de faire vérifier gratuitement leurs véhicules en ce qui concerne plus spécialement les phares et les freins.

Il va sans dire que cette visite des véhicules, qui sera assurée conjointement par un représentant du Syndicat des garagistes du Tarn et la gendarmerie, laquelle a bien voulu, ainsi que le service des mines, obligeamment prêter son matériel, n'est pas obligatoire.

Tous les usagers de la route ont le plus grand intérêt à se prêter à cette vérification gratuite qui leur donnera une certitude sur l'efficacité et la sécurité de leur matériel, ou au contraire les incitera à apporter les améliorations nécessaires qui sauvegarderont peut-être, un jour, leur propre vie.

Un centre a été établi à Brassac et fonctionnera lundi 15 mars, de 14 heures 30 à 17 h. 30, sur la place de la Gare.

Tous les usagers de la route sont invités à faire vérifier les véhicules et permettre ainsi que cette première séance du Comité départemental de prévention routière connaisse tout le succès qu'elle mérite.

*Eri de velha a Montsegur  
agaitavi la nuèit sincèra  
que me gibrava l'fons del còr  
mai la sang me bolhèsse encara.*

LA GAITA LE GUETTEUR

*La mandra boscava pels turres,  
lo vent churlava los garrics,  
lo bestial remenava en sòmi,  
dins los estables sentadoses*

*Jos las nautas rumors d'ogiva  
ausissia l'ombra se prefontre  
e luènh en sa cambra de peira,  
la castelana mormonar...*

*mormonar a labras crudèlas  
dins los braces de son amic,  
coma un riu d'ardor e de luna  
al ser d'un darrèr paradís.*

Renat Nelli



*J'étais de veille à Montségur,  
je regardais la nuit sincère  
qui me glaçait le fond du cœur  
quand le sang me bouillait encore.*

*Le renard fouillait dans les mottes,  
le vent humait les chênes verts,  
les bêtes remuaient en songe  
dans les étables odorantes.*

*Sous les hautes rumeurs d'ogive  
j'écoutais s'approfondir l'ombre  
et loin, dans sa chambre de pierre,  
la châtelaine murmurer...*

*murmurer à lèvres cruelles  
entre les bras de son ami,  
comme un ardent ruisseau de lune  
au soir d'un dernier paradis...*

René Nelli